

2 - L'OPERATION DE SOUSCRIPTION

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

- Dénomination de l'opération : _____
- Adresse ou lieu d'édification : _____
- Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : _____
- Coordonnées GPS : ___° ___' ___" / ___° ___' ___"
- Permis de construire : N° _____
- Délivré le : _____ par : _____
- Destination et description de l'ouvrage : _____
- Y a t il un ouvrage annexe à l'opération soumis à l'obligation d'assurance décennale ? OUI NON
- Date de déclaration d'ouverture de chantier : _____
- Date prévue pour le commencement des travaux : _____
- Date prévue d'achèvement des travaux : _____
- Durée des travaux : _____ dont montage équipements : _____
dont essais : _____
- Coût total prévisionnel : _____ HT soit _____ TTC

Dont :

	€ HT	€ TTC
Honoraires architectes et BET		
Montant des travaux de Génie Civil		
PROCESS : coût des équipements et leur montage et installation		
Honoraires contrôleur technique		
Ouvrage annexe soumis à l'obligation d'assurance (en présence d'existant inclure la valeur)		

LES CONCEPTEURS

- Les architectes et maître d'œuvre :

Identité	Adresse	Mission	
		Conception	Direction et surveillance des travaux

- Les BET et ingénieurs conseils :

Identité	Adresse	Mission

- Les entreprises :

Mode de passation des marchés	Nom	Adresse	Assureur
<input type="checkbox"/> en lot séparé			
<input type="checkbox"/> en groupement			
<input type="checkbox"/> en entreprise générale			
<input type="checkbox"/> en contractant général			

4 - LES CONVENTIONS

VOUS DESIREZ SOUSCRIRE NOS CONVENTIONS

- **Convention** Garantie de Responsabilité Civile du maître d'ouvrage OUI NON
- **Convention** Garantie de Responsabilité Civile de chantier OUI NON
- **Convention** Garantie Tous Risques Chantier OUI NON
- **Convention** Garantie Tous Risques Montage OUI NON
- **Convention** Garantie Décennale OUI NON
- Vous souscrivez au Contrat FONDÉOS Dommages aux Biens OUI NON

Comme indiqué précédemment, ce contrat est modulable. A chaque nature de garantie est associée une convention. Chaque convention peut être souscrite indépendamment sauf les conventions C1 et C2 qui ne peuvent être souscrites simultanément. Il convient de choisir l'une ou l'autre.

CONVENTION « GARANTIE DE RESPONSABILITÉ CIVILE DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE »

- **Convention souscrite** OUI NON
- Franchise de : 26 franchises de base Autre (précisez) : _____

Nature des garanties	Montants de garantie épuisables et reconstituables		
	Formule choisie		
	<input type="checkbox"/> F1	<input type="checkbox"/> F2	<input type="checkbox"/> F3
Dommages corporels	3 500 000 € (pas de franchise)	3 500 000 € (pas de franchise)	3 500 000 € (pas de franchise)
Dommages matériels	500 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €
Dommages immatériels	300 000 €	450 000 €	600 000 €
Tous Dommages atteintes à l'environnement	300 000 €	450 000 €	600 000 €

CONVENTION « GARANTIE DE RESPONSABILITÉ CIVILE DE CHANTIER »

- Convention souscrite OUI NON
- Franchise de : 26 franchises de base Autre (précisez) : _____

Nature des garanties	Montants de garantie épuisables et reconstituables		
	Formule choisie		
	<input type="checkbox"/> F1	<input type="checkbox"/> F2	<input type="checkbox"/> F3
Dommages corporels	7 000 000 € (pas de franchise)	7 000 000 € (pas de franchise)	7 000 000 € (pas de franchise)
Dommages matériels	500 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €
Dommages immatériels	300 000 €	450 000 €	600 000 €
Tous Dommages atteintes à l'environnement	300 000 €	450 000 €	600 000 €

CONVENTION « GARANTIE TOUS RISQUES CHANTIER »

■ Convention souscrite OUI NON

■ Franchise de : 53 franchises de base Autre (précisez) : _____

Garantie de base	Montants de garantie épuisables et reconstituables
Garantie de tous dommages matériels à l'ouvrage pendant la durée des travaux	Coût total de la construction
Frais de transport et heures supplémentaires <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	200 000 €
Honoraires d'expert et des hommes de l'art <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	50 000 €
Mesures conservatoires et péril imminent <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	200 000 €
Options de garanties	Délivrées sous conditions d'étude spécifique
Maintenance Visite <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 24 mois	Coût total de la construction
Garantie aux existants <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> 5 % <input type="checkbox"/> 10 %	% du coût total de la construction
Vice imprévisible du sol <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	200 000 €
Pertes d'exploitation anticipées <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <i>En cas de souscription conjointe de la convention TRM et TRC, la garantie ne peut être cumulée.</i>	<p>Nature des pertes (a)</p> <p><input type="checkbox"/> Perte de chiffres d'affaires <input type="checkbox"/> Perte de loyers</p> <p><input type="checkbox"/> Perte de recettes ou de subvention</p> <p>de laquelle sont soustraites les charges variables (b)</p> <p>Le montant prévisionnel annuel de Marge brute (égal à a - b) est de : _____ €</p> <p>Après un délai de carence (en jours travaillés) de :</p> <p><input type="checkbox"/> 10 <input type="checkbox"/> 15 <input type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 30 <input type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 60 <input type="checkbox"/> 85</p> <p>Période d'indemnisation souhaitée en nombre de mois :</p> <p><input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> 15 <input type="checkbox"/> 18 <input type="checkbox"/> 24</p>

Frais bancaires supplémentaires <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	75 000 € Après un délai de carence (en jours travaillés) de : <input type="checkbox"/> 10 <input type="checkbox"/> 15 <input type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 30 <input type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 60 <input type="checkbox"/> 85
Stockage hors site <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	200 000 €
Dommages en cours de transports terrestres <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	200 000 €

CONVENTION « GARANTIE TOUS RISQUES MONTAGE »

- Convention souscrite OUI NON
- Franchise de : 53 franchises de base Autre (précisez) : _____

Garantie de base	Montants de garantie épuisables et reconstituables
Garantie de tous dommages pendant la durée des travaux	Valeur des équipements
Options de garanties	Délivrées sous conditions d'étude spécifique
Maintenance Visite <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 24 mois	Valeur des équipements
Maintenance Monteur <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 24 mois	Valeur des équipements
Maintenance Constructeur <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 24 mois	Valeur des équipements
Pertes d'exploitation anticipées <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <i>En cas de souscription conjointe de la convention TRM et TRC, la garantie ne peut être cumulée.</i>	<p>Nature des pertes (a)</p> <p><input type="checkbox"/> Perte de chiffres d'affaires <input type="checkbox"/> Perte de loyers</p> <p><input type="checkbox"/> Perte de recettes ou de subvention</p> <p>de laquelle sont soustraites les charges variables (b)</p> <p>Le montant prévisionnel annuel de Marge brute (égal à a -b) est de : _____ €</p> <p>Après un délai de carence (en jours travaillés) de :</p> <p><input type="checkbox"/> 10 <input type="checkbox"/> 15 <input type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 30 <input type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 60 <input type="checkbox"/> 85</p> <p>Période d'indemnisation souhaitée en nombre de mois :</p> <p><input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> 15 <input type="checkbox"/> 18 <input type="checkbox"/> 24</p>

- Quels sont les équipements à garantir ? _____
- Quelle est la valeur des équipements à garantir ? _____

CONVENTION « GARANTIE DÉCENNALE »

- Convention souscrite OUI NON
- Franchise de : 53 franchises de base Autre (précisez) : _____

Garantie de base	Montants de garantie épuisables et reconstituables
Dommages matériels à l'ouvrage après réception affectant sa solidité	Coût de l'opération*
Options de garanties	Délivrées sous conditions d'étude spécifique
Garantie Tassement <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	10 % du coût de l'opération* dans la limite de 350 000 € inclus dans le montant de la garantie de base
Garantie Etanchéité <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	10 % du coût de l'opération* dans la limite de 500 000 € inclus dans le montant de la garantie de base
Garantie des équipements spéciaux <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	10 % du coût de l'opération* dans la limite de 750 000 €
Garantie des autres équipements <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	10 % du coût de l'opération* dans la limite de 500 000 € inclus dans le montant de la garantie de base
Garantie de Dommages aux existants <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	10 % du coût de l'opération* dans la limite de 300 000 €
Garantie aux Dommages immatériels consécutifs <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	300 000 €
Garantie impropreté à destination <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	20 % du coût de l'opération* dans la limite de 5 000 000 € inclus dans le montant de la garantie de base

* On entend par coût de l'opération :

- Si la garantie des équipements spéciaux est souscrite : le montant définitif des dépenses de l'ensemble des travaux de construction afférents à la réalisation de l'opération, y compris le montant du process, ainsi que toute révision, honoraires, taxes et, s'il y a lieu les travaux supplémentaires.

- Si la garantie des équipements spéciaux n'est pas souscrite : le montant définitif des dépenses de l'ensemble des travaux de construction afférents à la réalisation de l'opération, y compris toute révision, honoraires, taxes et, s'il y a lieu les travaux supplémentaires mais à l'exclusion du montant du process.

- Est-ce qu'il y a un ouvrage annexe soumis à l'obligation d'assurance ? OUI NON

Si OUI, décrivez l'ouvrage : _____

- S'agit-il d'une construction neuve ? OUI NON

- S'agit-il d'une opération sur existant ? OUI NON

Si OUI, décrivez l'existant : _____

SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

5 - DOCUMENTS A FOURNIR

- La déclaration d'ouverture de chantier (DOC) ou ordres de service
- Le permis de construire ou déclaration de travaux
- Le rapport d'étude géotechnique selon les conditions fixées à l'annexe « ouvrage » à la présente
- Le rapport du bureau de contrôle en phase conception
- Les plannings de chantier et de montage – essais
- La DT, la copie des DICT
- Ainsi que toutes pièces complémentaires pouvant être nécessaires à l'étude de vos garanties : CCTP, jeu de plans.

6 - PRISE D'EFFET DU CONTRAT

- Vous voulez que votre contrat prenne effet à la date du : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| à 0 heure.

Vous déclarez sincères et à votre connaissance, exacts, les renseignements fournis ci-dessus et certifiez qu'ils ne comportent aucune restriction de nature à nous induire en erreur dans l'appréciation du risque proposé.

Vous acceptez, en conséquence, que le présent formulaire de déclaration du risque serve de base au contrat que vous désirez souscrire et en fasse partie intégrante.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- toute modification, en cours de contrat, des renseignements indiqués dans le formulaire de déclaration du risque ou tout autre document, constitutive d'une aggravation de risque, permet à l'assureur de dénoncer le contrat ou de proposer un nouveau montant de prime, conformément à l'article L. 113-4 du code des assurances
- toute omission ou toute déclaration fautive ou inexacte pourrait entraîner la nullité du contrat ou vous exposer à supporter la charge de tout ou partie des indemnités selon les conditions prévues aux articles L. 113-8 et L. 113-9 du code des assurances.

L'assureur, responsable de traitement, est amené à recueillir et traiter vos données personnelles nécessaires à la passation, gestion et exécution de votre contrat d'assurance, à la gestion de la relation commerciale ainsi qu'à l'exercice de toute obligation réglementaire. Vos données pourront être transmises à ses partenaires ou aux autorités compétentes. Vous disposez de droits que vous pouvez exercer par courrier postal au siège de l'assureur ou par mail à deleguealaprotectiondesdonnees@groupe-sma.fr En savoir plus sur notre site internet.

Fait à : _____, le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Le demandeur (cachet et signature)

SGB2141B